

Logique du récit

Propp avait montré, dans la *Morphologie du conte*, la possibilité de déceler, sous la luxuriance des péripéties et des personnages du conte de fées, une séquence d'un petit nombre d'actions s'enchaînant dans un ordre rigoureux et se répétant identiquement d'un conte à l'autre. Cette formalisation est-elle le privilège de certains genres narratifs, ou s'applique-t-elle universellement à toute espèce de récit? Dans ce cas, l'agencement des événements dans l'intrigue relève-t-il d'un principe d'organisation arbitraire, comparable à celui des langues naturelles, ou obéit-il à une logique des actions? Dans cette hypothèse encore, ne pouvons-nous, de la notion générale de récit, déduire un système a priori des rôles narratifs, un lexique et une syntaxe des processus qui gouvernent le devenir de toute histoire racontée?

La logique ainsi élaborée n'épuise sans doute pas la totalité des significations investies dans le message narratif; mais ne rendrait-elle compte de sa couche signifiante la plus fondamentale, elle n'en apparaîtrait pas moins comme le préalable obligé d'une sémiotique du récit.

Claude Bremond

Né à Vendôme en 1929, chef de travaux à l'École pratique des Hautes Études. Une série de publications où se préparait le présent ouvrage a paru, en particulier, dans la revue Communications.

Poétique

Imprimé en France 4-73

Au Seuil

PN
3378
B836
1973

Claude Bremond

Logique du récit

collection Poétique

aux Éditions du Seuil, Paris

VÉRIFICATION DE CRAINTE

— Patient éprouvant dans la réalisation d'une éventualité l'insatisfaction redoutée : I.1.6.

VÉRIFICATION D'ESPOIR

— Patient éprouvant dans la réalisation d'une éventualité la satisfaction espérée : I.1.6.

VICTIME (état de)

— Le patient se percevant comme victime d'un état insatisfaisant : I.1.8.

— La victime d'un état insatisfaisant, s'opposant au bénéficiaire d'un état satisfaisant : I.2.

— La victime d'état insatisfaisant, se spécifiant en victime de *dégradation* et victime de *frustration* : I.2.1.

Table

<i>Avant-propos</i>	7
1. L'héritage de Propp	
Le message narratif	11
Joseph Bédier, précurseur de l'analyse structurale des récits	48
Postérité américaine de Propp	59
Le « modèle constitutionnel » de A.-J. Greimas	81
Observations sur la <i>Grammaire du Décaméron</i>	103
2. Les rôles narratifs principaux	
Introduction	131
Agent et patient	137
I. Le patient	139
I.1. <i>Le patient affecté dans son état</i>	139
I.1.1. Patient exposé à un processus de modification ou de conservation	139
I.1.1.1. Développement du processus de modification	140
I.1.1.2. Développement du processus de conservation	142
I.1.1.3. Un cas particulier : modification ou conservation fatale	143
I.1.1.4. Patient affecté (d'un processus de modification ou de conservation) par l'intervention d'un agent	145
I.1.2. Perception par le patient des processus éventuels, en acte ou achevés susceptibles de l'affecter, l'affectant ou l'ayant affecté	146
I.1.2.1. Le patient non pourvu d'information concernant son état	147
I.1.2.2. et 3. Le patient se jugeant affecté de l'état A, ou le patient se jugeant affecté de l'état non A	148
I.1.2.4. Le patient doutant s'il est affecté de l'état A ou non A	150
I.1.3. Lucidité ou aveuglement du patient	151

I.1.3.1. Le patient non pourvu d'une information concernant son état, exposé à un processus de révélation ou d'induction en erreur	152
I.1.3.2. Le patient pourvu d'une information vraie concernant son état, exposé à un processus de réfutation trompeuse ou de confirmation véridique	152
I.1.3.3. Le patient pourvu d'une information fausse concernant son état, exposé à un processus de réfutation véridique ou de confirmation trompeuse	152
I.1.3.4. Le patient pourvu d'informations vraies et fausses concernant son état, exposé à subir une révélation ou une induction en erreur	152
I.1.4. Satisfaction ou insatisfaction accompagnant la perception par le patient de son état présent	153
I.1.4.1. Evolution des affects (satisfaction ou insatisfaction) accompagnant la perception par le patient de son état présent	155
I.1.5. Anticipation de satisfaction ou d'insatisfaction futures : l'espoir et la crainte	156
I.1.5.1. Evolution des sentiments d'espoir et de crainte	157
I.1.6. L'espoir ou la crainte vérifiés ou déçus	157
I.1.7. En deçà des mobiles : les processus d'influence	158
I.1.8. Interprétation de son rôle par le patient lui-même	161
1.2. <i>Le bénéficiaire et la victime</i>	162
I.2.1. Bénéficiaire d'amélioration ou victime de dégradation; bénéficiaire de protection ou victime de frustration	162
I.2.2. Bénéficiaire de l'intervention d'un améliorateur ou protecteur; victime de l'intervention d'un dégradateur ou frustrateur	168
I.2.3. Nombre et identité des personnes engagées dans un processus de protection ou de frustration	169
I.2.4. Prise de conscience de son état par le patient bénéficiaire ou victime	170
I.2.5. La conscience ou l'inconscience, comme amélioration ou dégradation d'un état satisfaisant ou déficient	172
II. L'agent	174
II.1. <i>L'agent volontaire</i>	176
II.1.1. <i>L'agent volontaire éventuel</i>	177
II.1.1.1. L'agent volontaire éventuel pourvu (ou dépourvu) d'une information concernant la perspective d'une tâche	177
II.1.1.1.1. L'agent éventuel d'une tâche dépourvu d'information indiquant l'occasion d'envisager cette tâche	178
II.1.1.1.2. L'agent éventuel d'une tâche, jugeant que l'occasion lui est offerte d'envisager cette tâche	179
II.1.1.1.3. L'agent éventuel d'une tâche, jugeant que l'occasion ne lui est pas offerte d'envisager cette tâche	180
II.1.1.1.4. L'agent éventuel d'une tâche, doutant si l'occasion lui est ou non offerte d'envisager cette tâche	181

II.1.1.2.1. L'agent éventuel d'une tâche dont l'occasion est réellement offerte et le pseudo-agent éventuel d'une tâche dont l'occasion n'est pas offerte	185
II.1.1.3. L'agent volontaire éventuel, motivé à entreprendre la tâche ou à s'en abstenir	186
II.1.1.3.1. Les trois ordres de mobiles : hédoniques, éthiques, pragmatiques.	187
II.1.1.3.2. Jeu des mobiles conditionnant la décision d'entreprendre la tâche ou de s'en abstenir	188
II.1.1.3.3. L'agent volontaire éventuel, pourvu de mobiles bien ou mal fondés d'entreprendre la tâche ou de s'en abstenir	190
II.1.1.3.4. Mobiles s'appliquant électivement à l'un ou l'autre des moments de la tâche	192
II.1.1.3.5. L'indication des mobiles de l'acte, indice des dispositions caractérielles du personnage.	193
II.1.1.4. L'agent volontaire éventuel d'une tâche, concevant (ou ne concevant pas) un programme d'exécution	196
II.1.1.4.1. Le contenu du programme envisagé pour exécuter la tâche	199
II.1.1.4.2. Stratégies imaginées pour obtenir ou neutraliser les services d'un prestataire, obtenir ou neutraliser l'opposition d'un obstruteur	202
II.1.1.4.3. Comparaison entre plusieurs moyens ou stratégies envisagées	204
II.1.2. <i>L'agent volontaire en acte</i>	206
II.1.2.1. Aspects passifs du rôle d'agent volontaire en acte	207
II.1.2.1.1. L'agent volontaire en acte, bénéficiaire de processus servant la tâche ou victime de processus la desservant	207
II.1.2.1.1.1. L'agent volontaire en acte, bénéficiaire d'une amélioration ou d'une protection, victime d'une dégradation ou d'une frustration	208
II.1.2.1.1.2. L'agent volontaire en acte, bénéficiaire d'un prestataire (améliorateur ou protecteur) ou victime d'un obstruteur (dégradateur ou frustrateur)	209
II.1.2.1.1.3. Cas paradoxal : l'agent volontaire en acte, victime d'un processus servant la tâche ou bénéficiaire d'un processus la desservant	210
II.1.2.1.2. L'agent volontaire en acte, informé (ou non informé) de la marche de son entreprise	210
II.1.2.1.2.1. L'agent volontaire en acte, satisfait ou non satisfait de la marche de son entreprise	211
II.1.2.1.2.2. L'agent volontaire en acte, concevant pour la suite de son entreprise des espoirs ou des craintes inspirées par les succès ou échecs déjà enregistrés	212
II.1.2.1.3. L'agent volontaire en acte, exposé à une influence tendant à modifier les décisions prises concernant l'exécution de la tâche	213
II.1.2.1.3.1. L'agent volontaire en acte, exposé à une influence tendant à le persuader ou à le dissuader de poursuivre la tâche	213

II.1.2.1.3.1.1. L'agent volontaire en acte, exposé à une influence tendant à lui faire oublier (ou lui rappeler), à démentir (ou à confirmer) que l'occasion est offerte de poursuivre la tâche	214
II.1.2.1.3.1.2. L'agent volontaire en acte, exposé à une influence tendant à le motiver à poursuivre ou à interrompre la tâche	217
II.1.2.1.3.1.2.1. Un cas particulier : l'influence encourageante ou décourageante des résultats déjà enregistrés sur la décision de poursuivre ou d'interrompre la tâche	219
II.1.2.1.3.1.3. L'agent volontaire en acte, exposé à une influence tendant à confirmer (ou à réfuter) l'idée que le moyen qu'il emploie est propre à exécuter la tâche et, par suite, à conseiller (ou à déconseiller) de persévérer dans l'emploi de ce moyen	221
II.1.2.2. Aspects actifs de l'exécution de la tâche	223
II.1.3. Résultats obtenus par l'agent volontaire	224
II.1.3.1. Corrélations entre les résultats obtenus dans l'exécution de la tâche-moyen et les résultats obtenus dans la poursuite de la tâche-fin	225
II.1.3.2. L'agent volontaire réussissant à exécuter sa tâche grâce à... ou malgré..., échouant dans sa tâche à cause de... ou malgré...	227
II.1.3.3. Conscience prise par l'agent du résultat de son entreprise	230
II.1.3.4. Satisfaction ou insatisfaction ressenties par l'agent qui juge avoir réussi ou échoué dans sa tâche	231
II.2. L'agent involontaire	233
II.2.1. Spécification du rôle d'agent involontaire	234
II.2.1.1. L'agent involontaire caractérisé par les causes de son aveuglement	235
II.2.1.2. L'action involontaire caractérisée par l'entreprise volontaire qui l'entraîne	237
II.2.1.3. Répercussions de l'action involontaire sur l'entreprise dont elle est un effet	239
II.2.1.4. Exploitation rhétorique de l'écart entre la tâche entreprise et l'action involontaire	240
III. L'influenceur	242
III.1. L'influenceur tendant à persuader ou dissuader un agent éventuel	242
III.1.1. L'influenceur tendant à persuader un agent éventuel d'entreprendre volontairement une tâche, ou de s'en abstenir volontairement	243
III.1.1.1. L'influenceur tendant à communiquer (ou à ne pas communiquer) l'idée que l'occasion est offerte (ou non offerte) d'envisager la tâche	243
III.1.1.2. L'influenceur tendant à inspirer (ou à ne pas inspirer) des mobiles incitant à entreprendre la tâche, ou à s'en abstenir	245
III.1.1.2.1. L'influenceur tendant à inspirer une comparaison entre mobiles incitant à entreprendre la tâche et mobiles incitant à s'en abstenir	247

III.1.1.2.2. L'influenceur tendant à exciter, ou à inhiber, un mobile bien ou mal fondé	249
III.1.1.3. L'influenceur tendant à communiquer (ou à ne pas communiquer) l'idée qu'un moyen est propre (ou impropre) à exécuter la tâche	250
III.1.2. L'influenceur tendant à induire un agent éventuel à commettre involontairement une action, ou à s'abstenir involontairement de cette action : <i>le piégeur</i>	251
III.1.2.1. Les deux temps du piège : aveuglement du piégé et présentation d'un appât.	251
III.1.2.2. Le contenu de l'action involontaire induite et celui de la tâche-appât	257
III.2. Les types d'influenceurs	259
III.2.1. L'informateur et le dissimulateur	259
III.2.1.1. L'informateur faisant savoir que... ; le dissimulateur cachant l'information selon laquelle...	260
III.2.1.2. Argumentation développée par le confirmateur ou le réfutateur	262
III.2.1.3. L'informateur révélateur et l'informateur trompeur	263
III.2.2. Le séducteur et l'intimidateur	264
III.2.2.1. Le séducteur, tendant à exciter le désir de..., et l'intimidateur, tendant à exciter l'aversion de...	265
III.2.2.2. Liens du rôle de séducteur (ou d'intimidateur) avec les rôles de conseiller ou de déconseiller	267
III.2.3. L'obligateur et l'interdicteur	270
III.2.3.1. L'obligateur, intimant à l'obligé éventuel l'ordre de...	272
III.2.3.2. L'obligateur, intimant à l'obligé l'ordre de... au cas où...	273
III.2.3.3. L'obligateur (ou l'interdicteur) entreprenant de légitimer son ordre (ou sa défense) en les fondant sur un droit acquis	275
III.2.3.4. Le donneur de permission	278
III.2.4. Le conseiller et le déconseiller	278
III.2.4.1. Contenu du conseil (ou déconseil)	279
III.2.4.2. Argumentation du conseiller (ou déconseiller)	280
IV. L'améliorateur (et le protecteur), le dégradateur (et le frustrateur)	282
IV.1. L'améliorateur et les rôles associés	283
IV.1.1. Le protecteur et les rôles associés	285
IV.2. Le dégradateur et les rôles associés	289
IV.2.1. Le frustrateur et les rôles associés	291
V. L'acquéreur de mérite et le rétributeur	295
V.1. Bénéficiaire de mérite, victime de démérite	295
V.1.1. L'action méritoire (ou déméritoire)	297

V.1.1.1. L'action involontairement méritoire (ou démeritoire)	298
V.1.1.2. L'action volontairement méritoire (ou démeritoire)	299
V.1.2. Perte de mérite ou de démerite	304
V.2. <i>Bénéficiaire de récompense, victime de châtement</i>	304
V.2.1. Contenu de la rétribution	305
V.3. <i>Le rétributeur</i>	306
VI. Conclusion	309
VI.1. <i>Du précodage des rôles au codage du récit</i>	309
VI.1.1. Noms des agents et patients	310
VI.1.2. Caractère volontaire ou involontaire de l'action	311
VI.1.3. Phase du processus	311
VI.1.4. Lexique des processus	313
VI.1.5. Liens syntaxiques entre propositions narratives	314
VI.1.5.1. Notation des phases d'un processus	314
VI.1.5.2. Notation des relations entre processus distincts	315
VI.1.5.2.1. Relations chronologiques entre deux propositions narratives indépendantes	316
VI.1.5.2.2. Relation de cause à effet	316
VI.1.5.2.2.1. Cas particulier de causalité : la relation de moyen à fin	317
VI.1.5.2.2.2. Autre cas particulier de causalité : la relation d'obstacle à fin	317
VI.1.5.2.3. Relations entre processus d'influence et idées communiquées par ces processus	318
VI.1.5.2.3.1. Cas particulier : l'hypothèse et sa conséquence	318
VI.1.5.2.4. Relation d'implication entre deux propositions narratives	319
VI.1.5.2.5. Cas particulier des relations entre <i>obtention</i> et <i>neutralisation</i> , d'une part, <i>prestation</i> et <i>obstruction</i> de l'autre	319
VI.1.5.2.6. Ebauche d'un classement systématique des relations entre propositions narratives	320
VI.2. <i>Rapports du rôle et du récit</i>	321
VI.2.1. Première question : les données du texte narratif éliminées de notre codage des rôles sont-elles un résidu insignifiant ?	322
VI.2.1.1. Les enclaves non narratives	322
VI.2.1.2. Les « contenus » non fonctionnels des actions	323
VI.2.2. Seconde question : les données de l'intrigue retenues par notre codage des rôles recèlent-elles une part essentielle des significations du texte narratif ?	324
VI.2.3. Troisième question : un autre système de rôles, aussi satisfaisant, ou peut-être meilleur, est-il concevable ?	327
VI.2.4. Le récit, forme du rôle; le rôle, matière du récit	331
<i>Index alphabétique des processus</i>	335